

**DELIBERATION**

Séance du 21/03/2023

L'an deux mille vingt-trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

**Etaient présents :**

Mme BARTHET Delphine, Mme BERTHOLINO Michèle, M. BLASER Michel, M. BUFFAUT Julien, M. GANEVAL Franck, Mme GROS Céline, M. LACROIX Régis, M. MIELLIN Charles, Mme MORNICO Sonia, M. RAGEOT Michel

**Procuration(s) :**

Mme REVY Julie donne pouvoir à Mme BERTHOLINO Michèle

**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

Mme REVY Julie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Céline GROS

**Date de convocation**

16/03/2023

**Date d'affichage**

16/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

23/03/2023

et publication du :

23/03/2023

**COMPTABILITÉ - FINANCES****- Forêt : projet PARE-FEU - Demande de financement**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les incendies de l'été 2022, qui ont détruit 1 100 hectares de forêts dans le département. La commune de MAISOD avait également été touchée en 2018 sur 40 hectares.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que des administrés du lotissement du Mont du cerf, ont sollicités la commune pour la création d'un « Pare-Feu », afin de protéger les habitations.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les plans prévisionnels de coupes pour le lotissement du Mont du Cerf et le village vacances de Neige et Plein Air, transmis par l'ONF.

La commune de MAISOD demandera à Neige et Plein Air, à Terre d'Émeraude Communauté, à la commune de CHARCHILLA ainsi qu'aux habitants du lotissement du Mont du Cerf concernés, d'entretenir cette zone.

COMMUNE DE MAISOD

Mairie - 230, route du Pont de la Pyle - 39260 MAISOD

Tél. 03.84.42.32.46 - mairie@maisod.fr

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord de principe et mandate Monsieur le Maire à lancer des consultations, faire les demandes de financement et l'autorise à signer tous documents affairant à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à MAISOD  
Le Maire,

